

FORMATION PRÉPARATOIRE À L'HABILITATION ÉLECTRIQUE NIVEAU BC

→ PRÉSENTATION

Les formations en habilitation électrique font partie des actions obligatoires pour toutes entreprises, associations et collectivités dont les salariés sont exposés au risque électrique (Cf article [R 4544-9](#) et [R 4544-10](#) du code du travail). Il est donc important pour un salarié d'avoir suivi une formation préparatoire à l'habilitation électrique en vue d'être habilité par son employeur. C'est une reconnaissance de ses capacités à opérer en sécurité vis-à-vis du risque électrique dans les tâches qui lui incombent.



DURÉE

3 jours soit 21 heures



EFFECTIF

10 personnes



POUR QUI ?

Tous collaborateurs électriciens assurant la mise en sécurité de tout ou partie d'une installation électrique par une procédure de consignation complète ou partielle.



PRÉREQUIS

Avoir, dans le domaine de tension considéré sur les ouvrages ou les installations électriques, des compétences en électricité résultant d'une formation ou d'une pratique professionnelle, et notamment :

- Différencier les grandeurs électriques, telles que courant, tension, résistance, puissance, alternatif et continu,
- Identifier les dispositifs de protection contre les contacts directs et indirects,
- Identifier les équipements électriques dans leur environnement (fonctions : séparation, protection commande, etc.),
- Lire un schéma électrique et reconnaître les matériels à partir de leurs symboles.

FORMATION POUR ÉLECTRICIEN

FORMATION PRÉPARATOIRE À L'HABILITATION ÉLECTRIQUE NIVEAU BC

→ OBJECTIFS

Cette formation vise à faire habilitier par l'employeur les collaborateurs électriciens dont les tâches reposent sur la réalisation de travaux d'ordre électrique sur des installations ou électriques en basse tension.

À l'issue de la formation, les participants seront en mesure :

- D'analyser et appréhender le facteur « risque électrique » dans leur environnement de travail (Article D.3.1.9.2 norme NFC18-510),
- De connaître, d'appliquer et de faire appliquer les prescriptions de la norme NFC 18-510 (version de janvier 2012) visant à se prémunir du risque électrique (Article D.3.1.9.2 norme NFC18-510),
- De connaître les limites de leurs attributions et domaines d'intervention sur les installations électriques existantes (Article D.3.1.9.2 norme NFC18-510),
- De procéder à des consignations totale ou partielle,
- D'installer et d'utiliser des équipements de protection individuelle et collective,
- De connaître et d'appliquer les préconisations normalisées relatives aux travaux d'ordre électrique hors tension dans le domaine de la basse tension et au voisinage de pièces nues,
- D'adopter une conduite adaptée en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique (Article 13 norme NFC18-510).



DURÉE

3 jours soit 21 heures



EFFECTIF

10 personnes



FORMATION POUR ÉLECTRICIEN

FORMATION PRÉPARATOIRE À L'HABILITATION ÉLECTRIQUE NIVEAU BC

→ BASE RÉGLEMENTAIRE

- Décret n°2010-1118 du 22 septembre 2010
- Articles R4544-9 et R4544-10 du code du travail
- NORME NFC18-510 (Janvier 2012)
- Documents INRS (ED6127 et ED6187)

→ MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Les apports théoriques sont étayés par des mises en pratique.
- La méthode participative est privilégiée pour permettre aux participants d'échanger sur leurs pratiques professionnelles et partager leurs expériences propres.



DURÉE

3 jours soit 21 heures



EFFECTIF

10 personnes



MOYENS PÉDAGOGIQUES

- La formation est conduite dans une salle équipée d'un vidéoprojecteur et de supports pour cours (tableau, story-board).
- Des documents normalisés sont utilisés en support de mise en pratique de la norme NFC18-510.
- Des maquettes pédagogiques sont mises à disposition pour les apports pratiques.
- Des équipements de protection individuelle sont mis à disposition des participants (tapis, VAT, gant, écran facial, cadenas, macaron, etc...).



DOCUMENTS DÉLIVRÉS EN FIN DE FORMATION (SOUS RÉSERVE DE RÉUSSITE)

- Avis après formation
- Titre d'habilitation
- Attestation de formation
- Livret pédagogique pour « non-électricien »

FORMATION POUR ÉLECTRICIEN

FORMATION PRÉPARATOIRE À L'HABILITATION ÉLECTRIQUE NIVEAU BC

→ PROGRAMME ET CONTENU DES COMPÉTENCES SOCLES

1. Thématiques théoriques

Module 2 Référentiel INRS – Thèmes communs

- Effets du courant sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlure,
- Ouvrages ou installations : domaines de tension, limites et reconnaissance des matériels,
- Zones d'environnements et leurs limites,



DURÉE

3 jours soit 21 heures



EFFECTIF

10 personnes



- Habilitation : principe, symboles, limites et formalisation,
- Analyse des risques et mise en œuvre des principes généraux de prévention,
- Surveillance des opérations,
- Mise en sécurité d'un circuit : mise hors tension, VAT, consignation, mise hors de portée,
- Equipement de protection collective : identifier, vérifier, utiliser,
- Equipements de travail utilisés (échelles, outils à main...) : risques et mise en œuvre,
- Incendies et accidents sur ou près des ouvrages et installations électriques,
- Evaluation du risque électrique.

2. Thématiques pratiques

Module 9 - Référentiel INRS

- Fonction des matériels électriques : Coupure, protection, commande, séparation,
- Chargé d'exploitation électrique, chargé de travaux : Rôle, instructions, échange d'informations,
- Etapes et documents applicables lors d'une consignation en une ou deux étapes, avis de fin de travail,

FORMATION POUR ÉLECTRICIEN

FORMATION PRÉPARATOIRE À L'HABILITATION ÉLECTRIQUE NIVEAU BC

→ MODALITÉS D'ÉVALUATION

Théoriques

Questionnaires à choix multiples sommatifs et formatifs (QCMs).

Pratiques

- Rédiger les documents pouvant être utilisés lors d'une consignation (attestation de consignation en une étape, attestation de consignation en deux étapes).
- Identifier la charge d'exploitation électrique et échanger les informations nécessaires.
- Identifier la charge de travaux et échanger les informations nécessaires.
- Décrire les opérations de consignation.
- Réaliser la consignation en une étape et la consignation en deux étapes sur différents types de matériels
- Analyser les risques pour une situation donnée.



DURÉE

3 jours soit 21 heures



CONDITIONS DE RÉUSSITE

Les apports théoriques et pratiques sont considérés comme acquis sous réserve :

- D'avoir suivi la formation sur les 21 heures consécutives,
- D'avoir obtenu un résultat satisfaisant aux QCMs formatifs et à l'épreuve sommative,
- D'avoir réussi les épreuves de mise en pratique.



EFFECTIF

10 personnes



CERTIFICATION QUALITÉ

Conformément à la réforme de la formation professionnelle relative au décret du 30 juin 2015, FACILITY FORMATION est certifié qualité par l'ICPF. À ce titre, les actions de formation conduites par FACILITY FORMATION peuvent faire l'objet de financement de la part des OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) ainsi que par les financeurs publics.

FORMATION POUR ÉLECTRICIEN